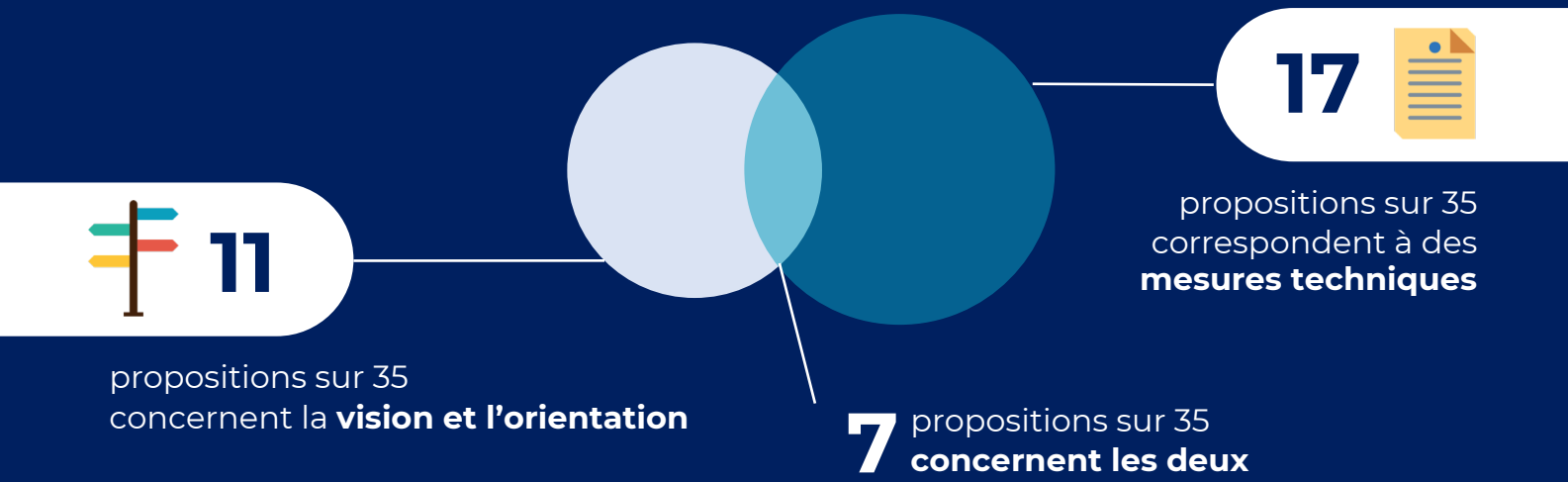


Zoom sur les 35 propositions du rapport « La Philanthropie à la française »

VISION ET ORIENTATION / MESURES TECHNIQUES



AJUSTEMENTS / NOUVELLES INITIATIVES

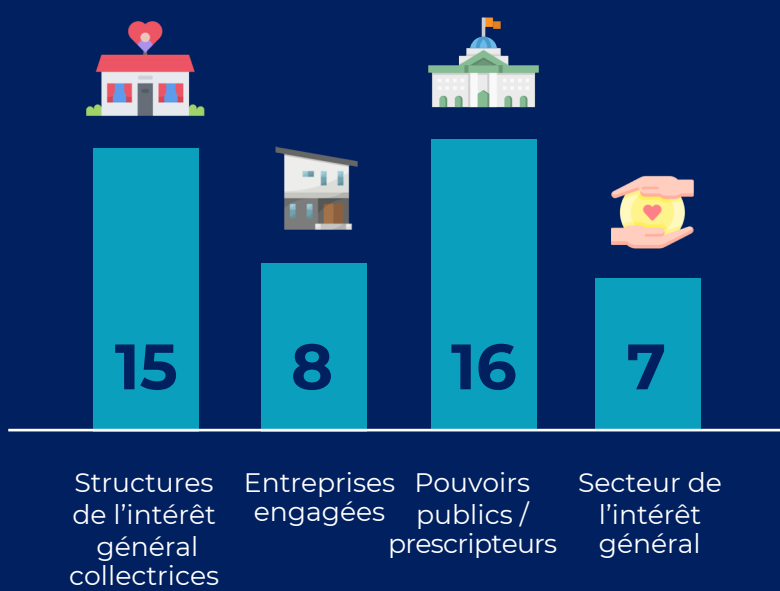


STRUCTURATION / PROMOTION DU SECTEUR

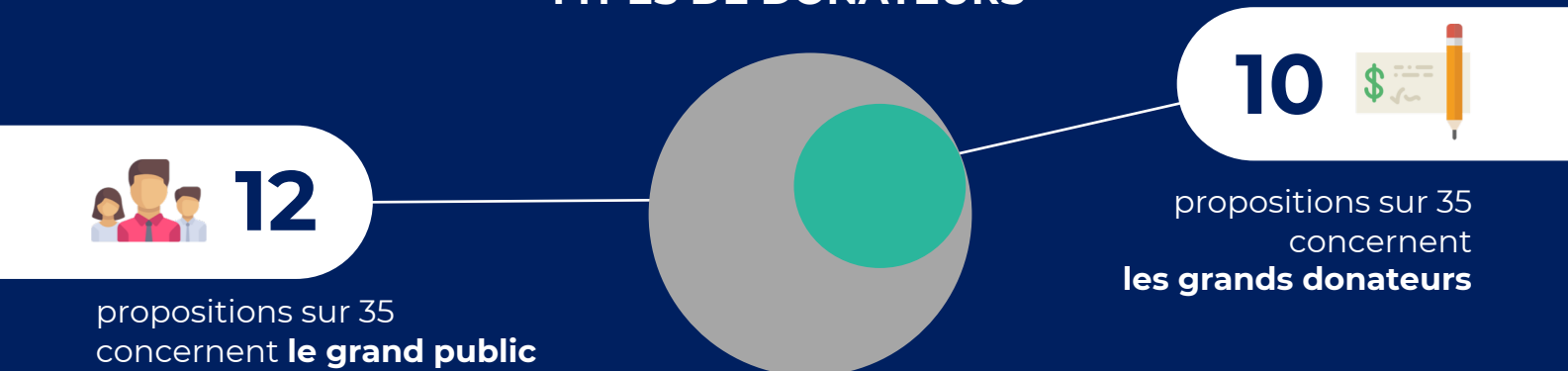


TYOLOGIE D'ACTEURS

classement des propositions par acteurs concernés



TYPES DE DONATEURS



Grille de lecture des 35 propositions du rapport "La Philanthropie à la française"

N°	INTITULÉ	VISION / MESURE TECHNIQUE			AJUSTEMENTS / NOUVELLES INITIATIVES		STRUCTURATION / PROMOTION DU SECTEUR		TYPLOGIE D'ACTEURS				TYPE DE DONATEURS	
		Vision / orientation	Mesure technique	les deux	Ajustements	Nouvelles initiatives	Structuration	Promotion	Structures de l'intérêt général collectrices	Entreprises engagées	Pouvoirs publics / prescripteurs	Secteur de l'intérêt général	Grand public	Grands donateurs
1	Instaurer quatre grandes familles de fondations	X			X		X		X	X				
2	Démocratiser, Sécuriser et Stimuler la reconnaissance d'utilité publique		X		X		X		X					
3	Publier un texte unificateur clarifiant les obligations de transparence pour tous les organismes faisant appel à la générosité publique, quel que soit leur statut juridique.		X		X		X		X					
4	Renforcer le rôle des commissaires du gouvernement		X		X		X				X			
5	Compiler l'ensemble des textes relatifs à la philanthropie dans toutes ses composantes sous la forme d'un « Code »			X		X	X					X		
6	Intégrer la programmation des contrôles sur l'emploi des fonds issus de l'appel à la générosité publique dans le programme des activités de l'Inspection Générale des Affaires Sociales (IGAS)		X		X		X		X	X				
7	S'assurer, lors de la publication des rapports des organismes publics de contrôle, de la mise en œuvre et du suivi des recommandations de l'organe de contrôle des structures philanthropiques, a fortiori en l'absence de contrôles a priori	X				X	X				X			
8	Mieux appréhender la philanthropie en améliorant le processus de déclarations des déductions fiscales et de justification des dons			X	X		X			X	X		X	X
9	En cas de libéralités à une Fondation Reconnue d'Utilité Publique (FRUP), une Association Reconnue d'Utilité Publique (ARUP) ou une association telle que visée à l'article 6 alinéas 5 à 7 de la loi du 1er juillet 1901, limiter à deux branches le montant de la réserve héréditaire en prévoyant qu'elle soit de la moitié de la succession en présence d'un enfant et des deux tiers en présence de deux enfants		X		X		X	X	X				X	X
10	Pour les successions dont le patrimoine excède dix millions d'euros, permettre qu'en cas de legs à une FRUP, une ARUP ou une association telle que visée à l'article 6 alinéas 5 à 7 de la loi du 1er juillet 1901, la quotité disponible soit désormais des deux tiers en présence d'un enfant et de la moitié en présence de deux enfants ou plus.		X		X		X	X	X					X
11	Pour faire évoluer la Renonciation Anticipée à l'Action en Réduction (RAAR) vers un véritable pacte de famille : - alléger le formalisme en chargeant un notaire unique de recevoir l'acte authentique et passer d'un délai de rétractation possible à un délai de réflexion obligatoire; - permettre à un majeur protégé de conclure un pacte de famille avec l'autorisation du juge; - faire apparaître dans le pacte les éventuelles contreparties à l'action en réduction.		X		X		X	X			X			X
12	Adapter le régime fiscal de l'abattement sur succession en cas de transmission à un organisme philanthropique, incluant les ARUP (Art. 788 III CGI)		X		X		X	X			X	X	X	X
13	Evaluer l'impact des nouvelles exonérations des droits de mutation facilitant les donations et legs d'intérêt général		X		X		X		X		X			
14	Simplifier les démarches pour les organismes sans but lucratif bénéficiaires d'assurance-vie en supprimant l'obligation de fournir un certificat de non-exigibilité de l'imposition		X		X		X		X				X	X
15	Permettre le développement de la transmission en exonérant de droits de mutation à titre gratuit les donations de droits sociaux (actions, parts sociales...) en faveur de jeunes actifs, dans la limite d'âge de 25 ans à la condition que le donateur fasse dans le même temps une donation temporaire d'usufruit des titres reçus pendant au moins 10 ans à un organisme reconnu d'utilité publique		X			X	X	X			X			X
16	Encourager la liberté d'investissement en permettant aux fondations et fonds de dotation de ne pas reconstituer immédiatement les pertes sur la dotation dans des cas à prédéfinir.		X			X	X		X					
17	Améliorer l'accès des fondations à l'épargne solidaire : - en ajoutant les obligations émises par les fondations et les associations (titres fondatifs et associatifs, respectivement) à la liste des placements autorisés pour les fondations et les fonds de dotation (mentionnée dans les statuts types approuvés par le Conseil d'Etat); - en encourageant les fondations à davantage solliciter l'agrément ESUS (Entreprise Solidaire d'Utilité Sociale), et en accélérant le processus d'instruction de ces demandes d'agrément.			X	X		X		X					
18	Inclure les fondations d'entreprise et les fonds de dotation à dotation comptable dans le champ des entités exonérées d'impôt sur les sociétés pour leurs revenus patrimoniaux (article 206 du CGI)		X		X		X			X				
19	Intégrer les revenus concernés par le Prélèvement Forfaitaire Unique (PFU) dans le plafond des 20 % du « revenu net imposable » afin d'encourager des dons importants suite à des cessions d'entreprises.		X		X			X						X
20	Ouvrir l'exonération d'impôt sur les Sociétés (IS) des holdings pour les dons consentis à des organismes éligibles au mécénat avec accord d'une majorité qualifiée des actionnaires/associés		X		X			X		X				
21	Exonérer d'impôts les gains d'acquisition issus des stocks options et d'attribution d'actions gratuites si elles sont dès leur acquisition définitive transmises à une FRUP ou ARUP		X			X		X						X
22	Permettre aux associés d'une société d'affecter tout ou partie du bénéfice distribuable à un organisme d'intérêt général			X		X	X							X
23	Clarifier les procédures d'autorisation à l'appel à la générosité sur la voie publique.	X			X		X		X		X		X	
24	Encourager le don de Réduction de Temps de Travail (RTT) comme une nouvelle forme de générosité pour ceux qui n'ont pas la possibilité de s'engager ou les ressources pour faire un don financier			X		X		X	X	X			X	
25	Sécuriser le cadre juridique du mécénat portant sur le prêt de main d'œuvre de salariés à titre gratuit			X	X		X		X	X				
26	Ouvrir et soutenir la possibilité de faire du mécénat de compétences aux fonctionnaires	X				X		X			X		X	
27	Ouvrir le dispositif du Service civique aux seniors hors emploi afin de favoriser l'engagement de cette population au même titre que les moins de 25 ans	X				X		X			X		X	
28	Promouvoir la philanthropie à l'école par des activités dédiées, partie intégrante du programme de l'année et du projet pédagogique des établissements	X				X		X			X		X	
29	Promouvoir la philanthropie à l'école par un label ou un concours national « Etablissement citoyen »	X				X		X			X		X	
30	Promouvoir la philanthropie à travers le Service National Universel (SNU)	X				X		X			X		X	
31	Evaluer la valorisation de l'engagement étudiant permis par la loi relative à l'Egalité et à la Citoyenneté du 27 Janvier 2017	X				X	X				X		X	
32	Promouvoir la philanthropie auprès des professionnels prescripteurs potentiels que sont les notaires, avocats, experts-comptables et conseillers en gestion de patrimoine	X				X		X			X	X		
33	Créer un organisme multi-acteurs et interministériel, en charge principalement de la définition de l'intérêt général et de la Reconnaissance d'Utilité Publique (RUP), sous le Haut Patronage du Premier Ministre et composé de cinq collèges, pour une approche holistique de l'écosystème philanthropique			X		X	X		X		X	X		
34	Créer un fichier national type Infogreffe de l'ensemble des Organismes Sans But Lucratif (OSBL)		X			X	X				X			
35	Approfondir la pertinence du développement de « fondations territoriales », relais et interlocuteurs privilégiés en local des collectivités, associations, fondations et entreprises	X				X	X		X	X	X	X		